

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2024-12CR RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CRAMANT

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur https://www.xmarches.fr/
Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

(La remise d'une offre papier n'est pas autorisée)

	L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE							
■	Objet	2024-12CR RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CRAMANT						
\Rightarrow	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte						
	Type de contrat	Marché public						
00	Nombre de lots	11						
X	Délai de validité des offres	180 jours						
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire						
莊	Variantes	Défini par lot						
###	PSE	Sans						
0	Clause sociale	Sans						
	Clauses environnementales	Sans						
	Durée / Délai	Défini par lot						
2	Négociation	Avec						

SOMMAIRE

1 - Objet et etendue de la consultation	4	ŀ
1.1 - Objet	4	ļ
1.2 - Mode de passation	4	ļ
1.3 - Type et forme de contrat	4	ļ
1.4 - Décomposition de la consultation	4	ļ
1.5 - Nomenclature		
2 - Conditions de la consultation	5	5
2.1 - Délai de validité des offres		
2.2 - Forme juridique du groupement	5	5
2.3 - Variantes	6	3
2.4 - Variantes exigées	6	ì
3 - Les intervenants	6	ì
3.1 - Maîtrise d'œuvre		
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6	ì
3.3 - Contrôle technique	6	3
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6	ì
4 - Conditions relatives au contrat		
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution		
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement		
5 - Contenu du dossier de consultation		
6 - Présentation des candidatures et des offres		
6.1 - Documents à produire		
6.2 - Présentation des variantes		
6.3 - Présentation des variantes exigées		
6.4 - Visites sur site		
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau		
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis		
7.1 - Transmission électronique		
7.2 - Transmission sous support papier		
8 - Examen des candidatures et des offres		
8.1 - Sélection des candidatures		
8.2 - Attribution des marchés		
8.3 - Suite à donner à la consultation		
9 - Renseignements complémentaires		
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact		
9.2 - Procédures de recours	16	j

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

2024-12CR RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CRAMANT

Lieu(x) d'exécution : 2 allée de la Forêt 51530 CRAMANT

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	ASSAINISSEMENT - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - VRD
02	DEMOLITION - GROS OEUVRE
03	CHARPENTE - COUVERTURE
04	RAVALEMENT FACADE ITE
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM (VARIANTE PVC)
06	ISOLATION - PLATRERIE – MENUISERIES INTERIEURES
07	ELECTRICITE - VENTILATION
08	PLOMBERIE - CHAUFFAGE
09	REVETEMENTS DE SOLS
10	FAIENCE
11	PEINTURE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Consultation n°: 2024-12CR Page 4 sur 17

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration
45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires

Lot(s)	Code principal	Description
01	39290000-1	Aménagements divers
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
04	45443000-4	Travaux de façade
05	44220000-8	Menuiserie pour la construction
06	45320000-6	Travaux d'isolation
06	45410000-4	Travaux de plâtrerie
06	45421141-4	Travaux de cloisonnement
07	45311200-2	Travaux d'installations électriques
07	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
08	44115200-1	Matériel de plomberie et de chauffage
08	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
09	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
10	45430000-0	Revêtement de sols et de murs
11	44810000-1	Peintures

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Consultation n°: 2024-12CR Page 5 sur 17

2.3 - Variantes libres

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Libelle	Description
05	Variante exigée	Solution en PVC au lieu de l'aluminium
08		Remplacement du mode de chauffage actuel par une pompe à chaleur Air/Eau au lieu d'une chaudière à condensation.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maitrise d'œuvre sera assurée par :

Stéphanie RIBEIRO CMC BATIMENT 1 rue Johannes Brahms 51200 EPERNAY.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

Consultation n°: 2024-12CR Page 6 sur 17

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de **10 mois**.

La date prévisionnelle de début des prestations est : début novembre 2024.

Le délai d'exécution propre à chaque lot est de :

Lot(s)	Délai
01	4 mois
02	2 mois
03	1 mois
04	3 mois
05	3 mois
06	3 mois
07	3 mois
08	3 mois
09	4 mois
10	3 semaines
11	4 mois

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Les actes d'engagement (AE) et leurs annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le diagnostic de structure existant et ses annexes (7)
- Le rapport d'étude de sol et ses annexes (3)
- Un mémoire technique
- Le rapport amiante et plans de localisation des sondages
- Une attestation de visite

Consultation n°: 2024-12CR Page 7 sur 17

- Le rapport initial de contrôle technique (RICT) élément transmis ultérieurement
- Le Plan général de coordination (PGC) élément transmis ultérieurement
- Les plans
 - Les plans de façade pour démolition (4)
 - Les plans de façade existant (4)
 - Les plans de façade état projeté (4)
 - Les plans de niveaux existants (4) et projeté (4)
 - Le plan topographique
 - Le relevé topograpgique (PDF)
 - Le relevé topographique (DWG)
- Manuel utilisateurs XMARCHES

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : http://www.xmarches.fr

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur <u>www.xmarches.fr</u> lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise).

Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

L'ensemble des échanges avec la collectivité s'effectuera via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

<u>Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.</u>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article R2132-7 du Code de la commande publique " Sous réserve des dispositions des articles R. 2132-11 à R. 2132-13, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu par voie électronique. Un moyen de communication électronique est un équipement électronique de traitement, y compris la compression numérique, et de stockage de données diffusées, acheminées et reçues par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques."

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment:

- La mise à disposition des documents de la consultation ;
- La réception des candidatures et des offres ;
- Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...
- Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).

Consultation n°: 2024-12CR Page 8 sur 17

La Collectivité ne procèdera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats **au plus tard <u>06 jours avant</u>** <u>la date limite de réception</u> <u>des offres</u>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

PIECES DE LA CANDIDATURE

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit :

- Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr;
- Le Document Unique de Marché Européen (DUME).

La liste des renseignements figurant ci-dessous <u>sera à joindre en annexe du DC2</u> (le DC2 seul ne suffit pas).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Consultation n°: 2024-12CR Page 9 sur 17

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE

Libellés

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) intégralement complétée au format PDF et Excel

Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat

Planning prévisionnel

L'attestation de visite

IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER INFORMATIQUEMENT EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI-DESSUS

Par exemple : 1/ Acte d'engagement – 2 / DPGF – 3/ Mémoire – 4 / Fiches techniques – 5 / Planning prévisionnel – 6 / Attestation de visite

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Consultation n°: 2024-12CR Page 10 sur 17

6.3 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.4 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La visite sur site est obligatoire pour l'ensemble des lots.

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur	garantit le m	naître de l	'ouvrage	contre la m	auvaise t	enue du (des) matéria	u(x) et
fourniture(s)	ci-après	mis	en	œuvre	sur	sa	proposition	:
					penda	ant le délai	i de ans à	à partir
de la date d'effe	et de la récep	otion des	travaux (corresponda	nts. Cett	e garantie	engage le ti	itulaire
dans le cas où,	pendant ce	délai, la	tenue di	u (des) mat	ériau(x) é	et fournitui	re(s) ne sera	ait pas
satisfaisante, à l	es remplacer	à ses fra	ais sur sir	nple deman	de du ma	aître de l'o	uvrage, par l	e (les)
matériau(x)	et		fou	rniture(s)		suivan	tes	•
					"			

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.xmarches.fr/.

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquence, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Consultation n°: 2024-12CR Page 11 sur 17

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA: En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engament sous forme PDF <u>en incluant la signature dans le document</u> pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « répondre par voie électronique ». Le candidat est invité à se reporter au « manuel utilisateur de la plate-forme » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 6.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.

Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Consultation n°: 2024-12CR Page 12 sur 17

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, <u>celle-ci annule et remplace l'offre précédente.</u>

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Si la transmission est effectuée par voie papier, cette **copie de sauvegarde** devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : **2024-12CR RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CRAMANT.** Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : SERVICE COMMUN MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF.

Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum** par document.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

Consultation n°: 2024-12CR Page 13 sur 17

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant indiqué dans l'acte d'engagement. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 100 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : NP = (P0/P) x 100 NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NP sur 100 points
VALEUR TECHNIQUE	60 %

Consultation n°: 2024-12CR Page 14 sur 17

Le critère « Valeur technique » est noté sur 100 points.

La qualité sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le mémoire technique à savoir :

- Adéquation et qualité des matériaux et fournitures utilisées (fournisseur, documentation technique, origine et qualité, délais d'approvisionnement) (30 points)
- Adéquation et qualité des moyens humains (nombre et compétences du personnel) et matériels (nombre et type de matériels) affectés à la réalisation des travaux, de l'organisation humaine générale du chantier (30 points)
- Adéquation et qualité de la méthodologie et de la procédure d'exécution des prestations, description du mode opératoire par tâches, remarques éventuelles relatives au CCTP et aux pièces graphiques, plan d'installation de chantier... Adéquation au planning prévisionnel aux délais et contraintes de l'opération (planning détaillant l'enchaînement entre les tâches, les délais de la phase préparatoire et de la phase travaux) (40 points)

Note NQ sur 100 points

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré : N = 40% NP + 60% NT

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Consultation n°: 2024-12CR Page 15 sur 17

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.xmarches.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard <u>08 jours avant la date limite de réception des offres.</u>

Renseignement(s) administratif(s):
EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Service Commun Marchés Publics
2 rue de Reims - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX

Mmes EYANG EDANG / MORLET/ GILLES/ PLUCHART 03 26 53 37 35 / 34 / 09 / 08

Renseignement(s) technique(s):

Mme. Stéphanie RIBEIRO

Chargée d'opération CMC BATIMENT Tél: 09.86.34.88.50 Port: 06.60.37.94.40

Mairie de Cramant Tél.: 03.26.59.91.22

9.2 - Procédures de recours

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy

Préfecture de Meurthe-et-Moselle 1, rue du Préfet Claude Erignac 54038 NANCY CEDEX Tel: 03.83.34.25.25

Fax: 03.83.34.22.24

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Consultation n°: 2024-12CR Page 16 sur 17

10 - Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (<u>xmarches@spl-xdemat.fr</u>) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ». Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Consultation n°: 2024-12CR Page 17 sur 17